

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Louin, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 20 septembre 2023

22 présents + 2 pouvoirs (24 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Sébastien FAURE, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

2 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER,

Huguette ROUSSEAU a été élue secrétaire de séance

=====

FINANCES
Passage en M57 au 1^{er} janvier 2024

- **Vu** l'article L.21231-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'article 242 de la Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques ;
- **Considérant** que la CCAVT souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera pour les Budgets : principal (comprenant le budget annexe déchets au 1^{er} janvier 2024), annexe office du tourisme et Budget annexe zones artisanales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **d'autoriser** le changement de la nomenclature budgétaire et comptable M14 vers la M57 au 1^{er} janvier 2024 pour les budgets de la CCAVT suivants:
 - Budget principal (comprenant le budget annexe déchets au 1^{er} janvier 2024),
 - Budget annexe office du tourisme,

- Budget annexe zones artisanales.

✓ **d'autoriser** M. Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 26 septembre 2023
Et ont signé le Président et le secrétaire,

La secrétaire de séance,
Huguette ROUSSEAU

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20231010-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2023

Publication le : 10-10-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Proménades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48